angle de la rue du Collège et de la rue Latine.

Le service des tramways reprendra régulièrement dès aujourd'hui, samedi.

PROCES-VERBAL
DE LA CONFERENCE MIXTE

Roubaix, le 3 mai 1907

Cette réunion avant pour but de mettre fin à la grève des Tramways de Roubaix-Tourcoing a eu lieu aujourd'hui à la Mairie de Roubaix, sous la présidence de M. L. Vincent, Préfet du Nord.

Etaient présents : MM. E. Motte, maire de Roubaix, E. Roussel, E. Leblanc, et Gustave Wattinne, adjoints et M. G. Dron, maire de Tourcoing et M. Cordier, adjoint ;

Pour la Compagnie : M. Galicier, président, du Conseil d'Administration ; Joubert, administrateur-délégué et Duez, directeur de l'Exploitation ;

Pour les ouvriers : MM. Cool Victor, Debonlogne Alphonse, Léonard Louis, Depape Charles, Dumont Paul, Mispreuve François, Brunelle Emile, Seynave Etienne, Derubber Charles et Stoel Louis.

M. Stoclet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées assistait à la séance.

Il a été convenu ce qui suit :

1° Le travail sera repris demain 4 mai ;

2° Au lieu de payer, conformement au par. 3 de l'article 10 de la Convention, deux jours de congé par mois à demi-solde, la Compagnie paiera aux agents classés du service roulant le demi-solde sur 52 jours par an.

3° En cas de maladie la demi-solde sera payée à partir du premier jour quand la maladie aura duré plus de six jours.

Les trois pharmaceutiques sont à la charge de la Compagnie.

4° Les auxiliaires désignés pour se présenter au dépot recevront s'ils ne sont pas employés, une indemnité de cinquante centimes.

S'ils sont employés, ils recevront, pour le service matinal, un salaire forfaitaire de un franc cinquante.

Les autres heures leur seront payées à raison de 0.35.

5° En cas d'avarie causée par la perche, la responsabilité de l'ouvrier n'est encourue par lui que s'il est établi par l'enquête qu'il y a faute lourde de sa part.

Le produit de l'amende est versé intégralement dans la Caisse de participation aux bénéfices.

6° Il y aura un minimum trois minutes de stationnement aux points terminus.

7° Dans les ateliers, les heures supplémentaires entre six heures et demie du soir et neuf heures du soir seront payées à raison de 5 pour 5.

Au delà de neuf heures du soir les heures supplémentaires accomplies par le même ouvrier seront payées doubles.

8° Il n'y aura aucun renvoi pour fait de grève.

Fait à Roubaix, le 3 mai 1907

Signé : L. Vincent, E. Motte, E. Roussel, E. Leblonc, Stoclet, G. Wattinne, G. Dron, M. Cordier, Galicier, Joubert, Duez, Coolé, Debonlogne, Léonard, Depape, Dumont, Mispreuve, Brunelle, Seynave, Derubber, Sevrel.

A CROIX

A l'usine Raquet. — Comme il l'avaient promis, à une heure et demie, les 210 ouvriers de la bonneterie Raquet, rue des Ogiers, ont repris le travail vendredi matin, à six heures et demie.

A WASQUEHAL

A l'établissement Hannart. — Hier vendredi, la situation est restée à peu près stationnaire. Comme la veille, les gendarmes et les gardes ne sont postés devant l'usine presque toute la journée malgré le mauvais temps, pour assurer la liberté du travail aux hommes de « semaine bonne ».

Les grévistes d'ailleurs n'ont fait aucune tentative pour les empêcher d'entrer à l'usine. Ils se sont réunis en assez grand nombre à neuf heures à l'estaminet Dubled, tandis qu'une délégation de six des leurs s'est présentée aux patrons.

Pendant les vingt minutes où il fellut attendre M. Ribeaucourt, ils se sont entretenus avec M. Lemir, directeur-associé. L'entrevue avec le patron, qui arriva enfin en automobile dura quelque temps sans aboutir à une solution favorable aux ouvrières, M. Ribeaucourt déclarant que leurs revendications étaient exagérées et inacceptables.

Les délégués s'en retournèrent rendre compte au siège du résultat de leur démarche qui, on s'comprend, ne fut pas accueillie avec enthousiasme.

Un ordre du jour fut voté, décidant la continuation de la grève.

A la sortie de la réunion, les cris de « Vive la grève » furent poussés par plusieurs, au passage de M. Ribeaucourt.

De leur côté, les patrons ont maintenu à l'entrée de l'usine l'affiche « fermé pour cause de grève ». Les ouvriers en semaine bonne continuent donc seuls le travail abandonné.

Les relations des grévistes avec le comité syndical textile de Roubaix sont très suivies. Hier, Achille Lepers, ancien adjoint au maire Carrette qui, accompagné d'un Verviétois à l'élocution pénible, avait tenté jeudi une démarche auprès des patrons, est revenu de 11 heures à 1 heure de l'après-midi, chez Dubled prodiguer ses conseils aux frères grévistes.

Quant au maire, il a plaidé à la mairie d'après lequel la cuisine populaire fonctionne à partir d'aujourd'hui 4 mai, en faveur des ouvriers sans travail résidant à Wasquehal. Le citoyen considère que si M. Dron, à Tourcoing, alloue mille francs aux grévistes, c'est bien le moins pour lui de leur voter des haricots.

Disons en terminant que la grande majorité des ouvriers s'en passeront volontiers et préféreraient mille fois reprendre le travail.

Espérons qu'en début de la semaine prochaine le conflit prendra fin.

A TOURCOING

Chez les peigneurs. — De nouvelles rentrées ont marqué la journée de vendredi. Au peignage de MM. Malard, rue de Guisnes, le personnel est au complet ; les 200 ouvriers ayant chômé le 2 mai se sont joints hier à ceux qui avaient déjà repris le travail.

On a constaté également 130 nouvelles rentrées au peignage de la Société anonyme de la Tossée. Dans cette usine 450 ouvriers travaillent.

Chez les bâteleurs. — 13 bâteleurs de la filature de coton de MM. Motte frères, rue des Etats, se sont mis au grève hier pour obtenir une légère augmentation.

Chez les métallurgistes. — Aux forges et ateliers du Nord, rue Winoc-Chocquel, 14 ouvriers ont quitté les ateliers en demandant une augmentation.

Les tireurs de cordes rentrent. — A la manufacture de tapis de M. Lorthiois, rue du Petit-Village, 15 tireurs de cordes sur les 52 qui sont en grève ont repris le travail vendredi matin.

Il y a eu deux reprises sur 17 grévistes à l'usine de M. Léon Monnier, rue Nationale.

Chez les terrassiers. — Les 70 terrassiers en grève des chantiers de MM. Bohin, Lemarque et Deleurnay ont tenu une réunion vendredi matin, rue du Tilleul, 147. Ils ont décidé de ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu les 0 fr. 45 à l'heure promis par leurs patrons lors de la convention intervenue il y a quinze jours.

Les ouvriers font valoir à l'appui de leur décision que les autres patrons terrassiers de Tourcoing, MM. Bourgois, Delannoy, Fluquet, Leclercq et Colin n'ont fait aucune difficulté pour accorder à partir du 1er mai l'augmentation convenue.

UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

M. Faudot, commissaire spécial de la Préfecture, dans la journée de jeudi et plus encore dans celle de vendredi, est venu à Tourcoing pour se livrer à une enquête sur les grèves de ces derniers temps.

Il s'est plus spécialement occupé de la grève des ouvriers peigneurs et a conféré avec M. le commissaire central.

Pourquoi cette enquête administrative ? Mystère.

Chez les mouliniers-chapentiers. — Les grévistes tiendront une réunion « extraordinaire » aujourd'hui samedi, à neuf heures, 19, rue de la Paix. L'ordre du jour porte : « Communications importantes ».

A DUNKERQUE

Les terrassiers. — Vendredi matin, 80 terrassiers employés au nouveau fort de Petite-Synthe, ont été débauchés par une bande de grévistes arrivés de Dunkerque.

Une vingtaine d'autre terrassiers travaillant à la porte de Rosendaël (entreprise Lescomte), ont également cessé le travail à l'appel de leurs « camarades ».

Dans l'après-midi, une vingtaine d'ouvriers ont repris le travail à Petite-Synthe.

Une délégation de grévistes a été reçue à la Sous-Préfecture vendredi soir.

A DENAIN

Meeting de protestation contre les arrestations des citoyens Coupez et Lorulot

Cinq cents personnes assistaient au meeting de protestation contre les arrestations des citoyens Coupez et Lorulot, tenu au « Bar Central » jeudi soir.

Le citoyen Evin présidait. Ayant comme assesseurs les citoyens Cérézo et Jean-Baptiste Coupez.

Les citoyens Berthet et Coupez ont fait le procès du ministère Clémenceau.

Le premier a proposé la formation d'un Comité de défense qui recevra des souscriptions destinées à une campagne de propagande en faveur des deux individus arrêtés.

Ont été nommés les citoyens Duhain, Cérézo, Vaillant, Evin, Roger et Strebeck.

Le Comité adressera au ministre Clémenceau une lettre réclamant la mise en liberté de Coupez et de Lorulot.

L'assemblée a voté, à l'unanimité, un ordre du jour blâmant le gouvernement Clémenceau-Briand, protestant contre les arrestations et invitant les ouvriers à « organiser en vue d'obtenir l'abrogation des « lois scélérates ».

Une maison de commerce recherche toujours les meilleurs employés.

La CROIX DU NORD place Alex

Reproduction interdite.

Les bureaux des annonces de la « Croix du Nord » sont installés, 1, rue des Sept-Agaches, 1, (Grand-Place), LILLE.

ROUBAIX

FETE ANNUELLE EN L'HONNEUR DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Le dimanche 5 mai, une grande solennité rassemblera, dans l'église Saint-Martin, à Roubaix, tous les fidèles qui ont un cœur à la dévotion à Notre-Dame de Lourdes.

Les vêpres seront chantées à cinq heures avec sermon de circonstance, par M. le Doyen de Saint-Martin.

A l'issue du sermon s'organisera la Procession. Les brancardiers et les infirmières, porteurs de leur insigne, prendront place dans le chœur pendant les vêpres ; les hommes sont spécialement invités à se joindre à la Procession.

Tous les catholiques tiendront à participer à cette fête de reconnaissance organisée en l'honneur de la Vierge des Malades. Ceux qui n'ont pas vu Lourdes y puiseront une foi plus ardente et le désir de s'y rendre.

Des feuilles donnant les principaux chants à exécuter au cours de la Procession, seront distribuées aux personnes qui ne seraient pas munies du Manuel du Pèlerinage, afin de faciliter à tous le chant des Cantiques ; on pourra se procurer des cierges de Lourdes dans l'église.

La sonnerie des cloches

M. le Maire vient de prendre l'arrêté suivant en ce qui concerne la sonnerie des cloches :

Vu l'article 100 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

Vu l'article 27 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, et les articles 50 et 51 du règlement d'administration publique du 16 mars 1906 déterminant les conditions de la réglementation de la sonnerie des cloches, tant pour les sonneries religieuses que pour les sonneries civiles ;

Considérant qu'il nous appartient de réglementer ces sonneries ;

Considérant qu'il convient de déterminer les circonstances dans lesquelles il sera fait usage des cloches dans les cérémonies civiles et religieuses ;

ARRETONS :

Article premier. — Les cloches des églises pourront, sur notre ordre, être mises en branle :

1. Pour annoncer le passage officiel de M. le Président de la République ;

2. Pour annoncer les fêtes nationales, la veille et le jour, par une volée d'un quart d'heure ;

3. Lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours, tels que : les cas d'incendie, d'émeute, d'invasion, ou autres dangers publics de même nature.

Article 3. — Les Curés ou desservants, ou, en leur absence, les vicaires des paroisses de cette ville auront seuls le droit de faire sonner les cloches pour les offices, prières publiques et autres exercices religieux usités dans l'Eglise catholique, tels que :

1. L'Angelus qui sera sonné le matin, à midi et au soir. Cette sonnerie continuera d'avoir lieu suivant l'usage admis à Roubaix.

2. La messe paroissiale des dimanches et fêtes, les vêpres, les sermons, la récitation du Rosaire ou autres exercices particuliers qui auraient lieu dans la soirée. Les grandes fêtes d'Eglise seront annoncées la veille par une volée d'un quart d'heure ;

3. Les messes hautes et basses qui seront célébrées dans le cours de la semaine ;

4. Les décès, convois, services funèbres en se conformant aux règles admises jusqu'à présent.

En temps d'épidémie, les sonneries pourront être suspendues pour les services funèbres.

Pendant les orages le personnel des églises s'abstiendra de sonner les cloches en volée et il se bornera à tinter pour annoncer les services journaliers aux heures réglées.

Art. 3. — Les curés, desservants ou vicaires ne pourront, pour quelque raison que ce soit, faire sonner les cloches avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir, depuis Pâques jusqu'au 1er octobre ; ni avant 5 heures du matin ou après 8 heures du soir, depuis de 1er octobre jusqu'à Pâques. Exception est faite pour la messe de nuit de Noël, dans les églises où l'office pourrait être célébré à minuit.

Art. 4. — Tous usages ou dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogés.

Le Festival des 18 et 25 mai. — Les hôteliers ou aubergistes qui désireraient nourrir ou loger des Sociétés étrangères, en totalité ou en partie, peuvent remettre leurs adresses, prix et conditions, au Comité d'organisation, 65, rue de Soubise.

Le Comité tiendra ces renseignements à la disposition des Sociétés intéressées.

M. le général Lebon, commandant le 1er Corps d'armée, vient d'autoriser les chefs de corps et de services à accorder dans la plus large mesure possible, des permissions aux soldats roubaisiens, pour les journées du festival.

L'Effort, bulletin mensuel de la Fédération de la Jeunesse catholique de Roubaix et de ses cantons. — Sommaire : A nos lecteurs. La Rédaction. — La fête de Jeanne d'Arc : Le jubilé sacerdotal du R. P. Pascal. Le Comité. — Discours de M. Pierre Lestienne. — La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, J. C. — Faits et Gestes. — Le prochain Congrès trimestriel. — La robe rouge (variété), Pierre l'Ermite. — Bibliographie.

Fédération des Syndicats de l'industrie Roubaisienne. — Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles Réunies de Roubaix, bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche de 9 h. et demie à 11 h. et demie.

Détention de la jeunesse de France (2e section). — Recette du 5 mai 1907, de 10 heures et demie à midi au siège social, 34, Grande-Rue, et aux heures habituelles pour les groupes du Ravedel, Pile, Epeule et Jean-Chislain.

Excursionnist Club. — Dimanche 5 mai, à midi, en siège social, assemblée générale. — 1. Adhésions nouvelles ; 2. Excursions aux souterrains de Lezennes ; 3. Excursion à Paris.

Bulletin de statistique sanitaire pour le mois d'avril. — L'état-civil a enregistré, pendant le mois d'avril : 155 mariages, 234 naissances et 212 décès.

Les décès sont attribués aux causes suivantes :

Coqueluche 6, grippe 3, Tuberculose des poumons 29, tuberculose des méninges 4, autres tuberculoses 2, cancer et tumeurs malignes 10, méningite simple 1, congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau 20, maladies organiques du cœur 12, bronchite aiguë 6, bronchite chronique 2, pneumonie 8, autres affections de l'appareil respiratoire 12, entérite (au-dessous de deux ans) 19, obstructions intestinales 1, cirrhose du foie 1, néphrite 5, débilité et vices de conformation 12, débilité sénile 13, morts violentes (suicide exceptés) 9, suicides 4, autres maladies 88. — Total 212.

Avis aux commerçants. — Les dimanches 5 et 12 mai sont déclarés jours de fête locale. Les commerçants pourront donc, ces jours-là, tenir leurs magasins ouverts.

Les accidents de travail. — M. César Caby, 49 ans, rue de l'Alma, cour Thomas, 41, ouvrier chez Mme veuve Crépron, piqué à la main par une épingle, 15 jours.

— Mlle Marie Debuyser, 22 ans, rue du Fontenoy, 58, doublieuse chez M. Motte - Bossut fils, entorse du pied droit en glissant sur un bobinot, 15 jours.

— A la Société Anonyme de Filature, 2 ais rue Boucher de Perthes, Georges Decottignies, 1 ans, bâcleur, rue de l'Epeule, 229, pouce droit pincé entre un marteau et une baguette, 15 jours.

— M. Jean Demarcker, 61 ans, rue de l'Epeule, cour Lepers, 16, accupé chez M. Jules Mullié, plaie à la jambe gauche en descendant de voiture, 15 jours.

— Mme Marie Barloy, 60 ans, boulevard de Metz, cour Deschamps, 25, ourdissouse chez M. Henri Prouvost, entorse du genou droit, 15 jours.

— M. Adolphe Dubois, 28 ans, rue Becrème, cour Roussel, 5, apprêteur chez MM. E. Brouwers-De Geyter et fils, contusion au côté droit en tombant avec des pièces de tissus, 15 jours.

M. Désiré Delbrouck, 31 ans, flameur du Nouveau-Jeu, à Leers, tisserand chez MM. F. et H. Carissimo, index droit écrasé par un organe de son métier, 15 jours.

Grand Chemin, cour Mullier, 2, dévideuse.

— Mlle Augusta Delpaghe, 17 ans, rue du chez MM. Lemaire et Mullier, entorse du pied gauche en heurtant son métier, 15 jours.

— M. Pierre Dewinter, 69 ans, rue d'Italie, 32, tisserand chez MM. Félix Vandoutryve et Cie, auriculaire droit écrasé entre le tampon et l'échasse de son métier. Trois semaines de repos.

Mort subite dans une usine. — Un ouvrier peigneur de l'établissement Amédée Prouvost, rue d'Alger, se trouvait à son métier, vendredi matin, vers une heure, quand il s'affaisse sur le parquet.

Ses camarades de travail le transportèrent dans une salle voisine où il ne tarda pas à succomber à une hémorragie interne.

M. le docteur Debuchy, arrivé peu après ne pul que constater le décès.

Le corps du défunt, Victor Libbrecht, 58 ans, demeurant à Espierres (Belgique), a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi matin, vers trois heures, dans une salle de la minoterie Jonville, rue Condorcet, où le veilleur de nuit était occupé à nettoyer le volant de la machine avec du pétrole.

Grâce à l'appareil extincteur et à la prompte arrivée des pompiers, le feu, qui s'avait guère consumé que des chiffons, a été rapidement éteint.

Une voiture dans une vitrine. — Un domestique de M. Lauwers, conducteur de viandes, rue de Gallilée, 18, venait de livrer des marchandises, vendredi après-midi, vers trois heures et demie, chez M. Masurel, boucher, Grande-Rue, 68.

Au moment où, remonté en voiture, il s'apprêtait à partir, le cheval recula de plusieurs pas et la voiture vint défoncer la vitrine du magasin de chapellerie et de fourrures que tient dans l'immeuble voisin M. Henri Tridefry.

La glace de la vitrine, qui est très épaisse et ne mesure pas moins de trois mètres de côté, a été réduite en miettes ; plusieurs chapeaux ont été déchirés et des cierges de première communion brisés. La soubassement de la charpente a aussi subi quelques avaries.

Le coup du logeur. — Il est fréquent et réussit presque toujours. Témoin encore le cas de Henri Baert, qui demeurait en logement à l'estaminet Decock, boulevard de Belfort.

Hier matin, le cabaretier apprit que Henri Baert ayant quitté son travail, s'en était allé chercher fortune ailleurs oubliant de solder le prix de son logement.

Un autre logeur de M. Decock, M. Henri Mafaut, apprenant la nouvelle éprouva des inquiétudes sur le sort des vêtements laissés dans sa chambre. Il y monta et constata que Henri Baert n'avait eu soin de lui enlever un complet tout neuf valant 42 francs.

Plainte a été déposée à la police contre Baert qui est recherché. Ce dernier n'en est pas à son coup d'essai.

Les viandes malsaines. — M. Demora, vétérinaire à Roubaix, inspecteur sanitaire, a saisi, hier, dans diverses boucheries de Wattrelos, huit pièces de viande provenant d'animaux atteints de tuberculose.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Bottes, Dragées et Chocolats pour 1re COMMUNION, 5, rue de Fives, LILLE

Du 4 mai 1907

Naissances. — Cyrille Premelaere, rue Bayart, 41. — Henri Lemaire, rue Gatrot, 4. — Dastré Speckaert, rue Blanchemaille. — Lucien Crasje, rue de Toulouse, 33. — Célinie Aalvoet, rue Grétry, 28. — Jean Carré, rue Charles-Quint, 9. — Bertha Roosebloom, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 19. — Clotilde Huvelle, rue Jean-Goujon, 2. — Irène Peau, Grande-Rue, cour Holbecq, 9.

Décès. — Victor Libbrecht, 57 ans, bobineur, rue Blanchemaille. — Jean De Mulder, 8 mois, rue Sainte-Elisabeth, cour Verkindere, 1.

WATTRELOS

Inspection des viandes. — Dans la journée de jeudi le service d'inspection des viandes a constaté 8 cas de tuberculose répartis comme suit : deux saisies totales pour tuberculose généralisée et six saisies partielles : un quartier de devant et différents organes atteints de tuberculose localisée.

Accidents du travail. — Aux établissements Kuhlmann, un ouvrier broleur de blanche, Vanhoutre Achille, 25 ans, demeurant à Avelghem (Belgique), a glissé en conduisant une brouette de blondes et a reçu la roue sur le pied. Contusion de l'extrémité de la jambe gauche, 10 jours de repos.

Vol. — Jeudi, vers 6 heures du soir, des malfaiteurs se sont introduits dans le cour de l'école des Sœurs du Crétinier et y ont enlevé une quinzaine de paires de bas qui séchaient.

Mendicité. — La gendarmerie a arrêté Debuytère Norbert, 50 ans, domestique de ferme sans domicile fixe ; Vêche Pol, 47 ans, sans profession, né à Heubourdin, sans domicile fixe ; Lepé Charles, 62 ans, né à Lille, sans profession, tous trois repris de justice, qui mendiaient dans la ville.

Expulsée. — La gendarmerie a arrêté Delercq Rachel, 22 ans, reprise de justice, née et domiciliée à Hersaux, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CROIX

A propos d'un suicide. — Il y a trois semaines, un cabaretier, William Kattes, Grand'Place, était trouvé pendu dans la salle d'estaminet, en l'absence de sa femme. Sur une plainte transmise au Parquet, M. Duthilleul, médecin-légiste, venait, quelques jours après l'inhumation procéder à l'autopsie du cadavre. Nous avons dit alors que les conclusions du docteur corroboraient les constatations de MM. Morival et Demoulin. M. Duthilleul vient de déposer son rapport concluant au suicide de M. William Kattes.

Accident du travail. — A la fabrique de lourtes, rue du Creusot, Paul Michel, 34 ans, magasinier, a reçu un sac sur la cheville droite. Entorse tibio-tarsienne. 20 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Jean Leroy, rue de la Gare.

Tapageur et fortiche. — M. Broux, entrepreneur, rue Kléber, a reçu une lettre de Madrid, datée du 30 avril dernier, sollicitant son concours pour retirer une somme de 600.000 fr. appartenant à un prisonnier politique espagnol. M. Broux s'est contenté de remettre le pli à M. Joly commissaire de police.

WASQUEHAL

Blessé à la main. — Un fileur, Camille Deduslegar, 39 ans, rue du Trieu, travaillant chez MM. Ernoult et Dubois, filateurs à Roubaix, a été blessé à l'annulaire gauche par la courroie de sonnetier. 15 jours de repos. Docteur Dispa.

Accident de travail. — A l'usine de M. Clément Dupire, au Cartelot, un ouvrier Auguste Verhaken, 26 ans, demeurant à Orroir (Belgique) s'est arraché le bout de l'annulaire gauche en coupant des morceaux de cuir 10 jours de repos. Docteur Butin.

CAPREAU. — Messe des hommes. — A partir du dimanche 5 mai et tous les premiers dimanches du mois, les hommes sont spécialement invités à la messe de 6 heures. Il y aura une instruction qui les intéressera particulièrement.

Réunion de la Jeunesse Catholique. — Après la grand'messe, dans la salle du patronage.

FLERS

Bureau de Bienfaisance. — Dimanche 5 mai, à neuf heures du matin, pour la réception de mai, réunion des membres du Bureau de Bienfaisance.

TOURCOING

Messe pour l'Œuvre de la « Croix ». — La messe mensuelle pour l'Œuvre de la « Croix » sera dite demain dimanche, à six heures, en l'église Saint-Louis.

Un sermon sur la bonne presse sera fait le même jour, non seulement à la messe de six heures, mais encore à celles de sept heures et demie et de dix heures.

Le ventre de Tourcoing. — En avril, l'abattoir a fourni à la consommation : 550 bœufs, 301 vaches, 236 moutons, 628 porcs, 5 chevaux constituant 264.881 kilos de viande de boucherie et 1.195 kilos de viande de cheval.

Aux halles il a été mis en vente : 54.70 kilos de bœuf, 10.955 kilos de veau, 1.713 kilos de mouton, 13.767 kilos de porc, 3.563 kilos de jambon fumé, 15.535 kilos de poissons, 10.800 huîtres.

L'inspection des denrées alimentaires a fait procéder à l'enfouissement de 923 kilos de viande de boucherie et 128 kilos de poissons reconnus impropres à la consommation.

« Avenir du Prolétariat ». — Dimanche 5 mai de 10 heures à 11 heures et demie du matin, au siège social, café du Centre, 2, place de la République à Tourcoing : Perception des cotisations et renseignements.

L'accident mortel de la rue des Carliers. — Vendredi, à huit heures et demie, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Jules Allewaert, ce malheureux chauffeur, père de sept enfants, qui fut brûlé par un jet de vapeur, à la filature de laine de M. Destombes-Grau, rue des Carliers.

Le patron, les employés et de nombreux ouvriers de l'usine y assistaient. Une couronne a été offerte par les camarades de travail de la victime.

Accidents de travail. — Jules Delplanque, 26 ans, rattacheur, rue de la Ferme, 11 : pouce droit comprimé par un cylindre de son métier. Docteur Leduc ; repos de 10 jours.

— Gustave Vanhée, 34 ans, assembleur, rue Verte, 1 : contusion du pied droit par la chute d'un organe de machine à poinçonner. Docteur Vermeersch ; repos de 8 jours.

— Gaston Desse, 16 ans, apprenti serrurier, rue Franklin, 18 : annulaire droit comprimé entre deux consoles en fer. Docteur Bonte ; repos de 15 jours.

— Jules Roussel, 18 ans et demie, cardeur, rue Jourdan, 7 : index gauche écrasé entre le roule-to-bosse et l'avant-train d'une carde. Docteur Defosses ; repos d'un mois.

Le couple mystérieux. — M. Delattre, commissaire de police, poursuivant son enquête sur les escroqueries commises par Henri Gusnier et Jeanne Béghin, a appris que le couple mystérieux a opéré chez Mlles Grignon, rue de Tournai, 7, où il a fait pour 60 francs d'achats dont il n'a pas pris livraison.

On ne sait si des marchandises ont été volées.

Le commissaire de police sait aussi que le même couple a commis des escroqueries chez M. Facques-Leduc, rue du Curé, 11, à Roubaix.

Ces nouveaux renseignements seront transmis au Parquet.

Un cot au Blanc-Seau. — M. Arthur Leperco, blanchisseur, rue du Blanc-Seau, 285, constata hier matin, la disparition d'un tablier, en cuir, de calandre, de deux couvertures de laine et d'un rideau, le tout d'une valeur de cent francs. Ces objets ont été volés dans sa cour où un malfaiteur s'est introduit en se servant d'une échelle prise sous le hangar de M. Bayduin, entrepreneur.

M. Rougeron, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Mendiant peu commode. — Alfred Williame, 42 ans, sans autre profession que celle de mendiant, fut rencontré ivre, vendredi matin, par l'agent Josson qu'il injuria. Amené au poste le mendiant fut écroué. On le poursuit pour ivresse, mendicité et outrages à un agent.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Du 3 mai 1907

Naissances. — Maurice Léon, rue du Dahomay, 65. — Froman Raymonde, rue de Roncq, 41. — Duriez Fidèle, rue de Metz, 48. — Marmee Marie, rue d'Anvers, 144. — Motte Stéphanie, boulevard Gambetta, 30.

Décès. — Brunet Louis, 49 ans, rue Nationale, 4. — Brunin Louis, 62 ans, rue Desurmont. — Varbrugge Hélène, 2 mois, rue de Gand, 924.

BOUSBECQUE. — Du 3 mai. — Décès. — Henri Delmotte, 60 ans, Hospice. — Jeanne Ostyn, 80 ans, rue de Linselles.

BONDUES

Les cambriolaires chez un marchand de vins. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des hardis malfaiteurs ont pénétré dans le magasin de M. Louis Dufermont, marchand de liqueurs, chemin de la Fosse de Cure.

Vers 1 h. et demie, M. Dufermont fut réveillé par des abolements de son chien, il se leva, armé de son fusil, fit le tour de sa maison et arrivé sur le chemin de la Fosse de Cure, il aperçut une échelle de deux mètres de hauteur prise chez un négociant des environs, appuyée contre le mur de son magasin donnant sur une fenêtre.

Les malfaiteurs, après avoir enfoncé un châssis et poussé des tonneaux vides qui empêchaient l'entrée, avaient pénétré dans le magasin et s'étaient emparés d'un fût de 32 litres de Madère, valeur 100 francs. M. Dufermont, après avoir constaté le vol, fit une ronde dans les environs, mais les malfaiteurs s'étaient enfuis.

BONDUES. — Du 3 mai. — Décès. — Pierre Merécaux, 67 ans, tisserand, au Mont. — Charles Hellin, 75 ans, s. p., à la Pilate. — Angéline Croise, 19 ans, journalière, chemin du Moulinel.

MOUVAUX

UN FAUSSAIRE A DETROUVER

Mercredi, à sept heures du soir, M. le Maire faisait remettre à M. Lecomte-Dubar, conseiller municipal, un pli qu'il avait reçu de la préfecture.

On y lisait ces simples mots : « La démission de M. Lecomte-Dubar, comme conseiller municipal de la commune de Mouvaux, est acceptée ».

Le caractère officiel de cette missive est indéniable. C'est le garde-champêtre Dupuez qui l'a remise à l'intéressé de la part de M. le Maire ; elle porte le cachet de la préfecture et la signature du préfet.

Il n'y a qu'un tout petit malheur, c'est que M. Lecomte-Dubar, ainsi qu'il nous l'a déclaré, n'a nullement envoyé sa démission de conseiller municipal.

Il faut donc qu'un faussaire ait trompé M. le Préfet.

Sans nul doute une enquête sera ouverte pour le découvrir, et il paiera chèrement le faux et l'usage de faux dont il s'est rendu coupable et dont l'autorité préfectorale a été la victime.

Syndicat agricole. — Le 18 avril dernier, un certain nombre de fermiers de Mouvaux s'étaient réunis au patronage Saint-Joseph, sous la présidence de M. Paquin, curé de Saint-Germain pour entendre une causerie très intéressante de M. l'abbé Dehant, nommément des œuvres agricoles.

Sur la proposition faite par ce dernier de fonder un syndicat à Mouvaux, les intéressés promirent d'étudier le projet et demandèrent de tenir une réunion ultérieure dans laquelle ils décideraient s'ils jugeaient opportune la création d'un tel syndicat.

Cette seconde réunion eut lieu jeudi soir ; M. l'abbé Dehaut exposa de nouveau l'utilité des syndicats et demanda aux fermiers qui assistaient à cette conférence remarquable quelle était la détermination qu'ils avaient prise.

Il fut décidé qu'un syndicat agricole serait établi à Mouvaux, et qu'on en déposerait sans tarder les statuts à la mairie.

Une commission a été formée immédiatement ; elle est composée de la manière suivante : Président, M. J.-B. Lepers, conseiller municipal ; vice-président, MM. Jules Lecourt et Jean Pennel ; trésorier, M. Désiré Philippe ; secrétaire, M. Firmin Carmompont.

LILLE

L'AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT DE SAINT-MAURICE

L'émotion est toujours aussi vive. Précisons d'abord quelques points de détail.

La famille Tenier-Degand ne comprenait que trois enfants, la petite Honorine et deux garçons, Henri et Louis, âgés de 7 et 3 ans.

Mais dans la même maison habitent le frère de M. Tenier, Arthur, un jeune homme de 19 ans, peigneur, et sa sœur, Suzanne, 16 ans, vaporeuse.

Tout le monde mangea des sardines, lundi soir, à l'exception du jeune Henri.

Comme nous l'avons dit hier, tous furent malades sauf Henri.

Dans la nuit, le malaise ne fit que s'aggraver malgré toutes les tisanes. Personne ne songea à appeler un médecin.

Mardi, pendant la journée, la famille continua à souffrir patiemment.

Mercredi, M. Tenier se sentant mieux, se rendit à son travail chez M. Gossart, rue du Faubourg-de-Roubaix.

A onze heures, à son retour, la jeune Honorine se levait, et accompagnée de son frère Louis, toujours valide, se rendit dans une épicerie pour acheter du lait. La fillette paraissait complètement remise, il n'en était pas de même de sa mère, de son frère, de son oncle et de sa tante.

Le lait fut apporté par elle à chacun des malades, et la journée se passa comme les autres toujours sans médecin.

Jeudi matin, vers six heures, M. Tenier se rendait de nouveau au travail.

A sept heures, Mme Tenier, de plus en plus souffrante, se rendait au lit où couchaient Honorine et sa belle-sœur Suzanne.

Quelle ne fut pas sa douleur quand elle s'aperçut qu'Honorine ne donnait plus signe de vie.

Des voisins furent mandés, et vers sept heures, le docteur Bourst arriva.

Il ne put que constater la mort de la petite Honorine. Il donna ses soins aux autres malades et ordonna le transfert immédiat à l'Hôpital Saint-Sauveur d'Arthur et de Suzanne Tenier.

Sur l'ordre du Parquet, le cadavre de la jeune Honorine fut transporté à l'amphithéâtre à fins d'autopsie.

L'enquête. — Est-ce l'empoisonnement par les sardines ou l'asphyxie par le gaz.

M. Proix, commissaire de la rue Pascal, fit saisir des boîtes semblables chez l'épicier où les sardines avaient été achetées.

Mais les premières constatations médicales, paraissant conclure à une asphyxie par le gaz. Mercredi matin, le magistrat faisait procéder à des expériences.

Des gaziers se rendirent dans la cave de la maison.

On promena tout le long du mur une lampe et à un certain endroit des flammes surgirent : ce qui indiquerait la formation d'une poche de gaz.

Un employé du Gaz, très au courant, déclare pourtant la chose invraisemblable.

Nous ne tarderons pas à être fixé sur les véritables causes de cette malheureuse affaire, car l'autopsie de la jeune Honorine aura lieu ce matin, à neuf heures, par M. le docteur Pathoir, remplaçant M. le docteur Duthilleul.

A l'Hôpital Saint-Sauveur, on nous a déclaré qu'Arthur et Suzanne Tenier se trouvaient dans un état relativement satisfaisant.

AU PRINTEMPS

Les malaises si fréquents, migraines, maux de cœur, digestions pénibles sont aussitôt dissipés par le **Bioglèse**.

DOUAI

UNE EPIDEMIE DE FIEVRE CEREBRO-SPINALE

Sur la foi d'un de nos confrères lilloise nous avions annoncé hier qu'une épidémie de fièvre cérébro-spinale sévissait aux deux régiments d'artillerie de Douai.

Or nous apprenons de source très sérieuse que l'information est plus qu'exagérée. En réalité deux cas ont été signalés depuis trois semaines, dont un a été suivi de décès.

Ce sont là des cas isolés qui, espérons-le, seront les seuls qu'on aura à enregistrer.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres ont tenu hier soir une réunion, à neuf heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Ils se sont mis d'accord sur l'attitude que devra adopter le gouvernement à la rentrée des Chambres.

Un Conseil se tiendra ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Nous croyons savoir que M. Clémenceau a dû renoncer au projet de loi tendant à soumettre les unions syndicales, dans l'espèce la C. G. T., aux pénalités édictées par la loi de 1884, contre les syndicats professionnels qui se livreraient à des actes illicites.

MM. Briand et Viviani s'étant nettement déclarés opposés à ce projet et ayant menacé de démissionner si M. Clémenceau donnait suite à son idée, le président du Conseil s'est décidé à retirer ledit projet.

FIN DE LA GREVE DES GARCONS DE CAFE PARISIENS

Paris. — La grève des limonadiers est terminée.

Les grévistes se sont réunis à la Bourse du Travail.

Les orateurs ordinaires ont pris successivement la parole et ont reconnu avec tristesse que la lutte devenait, pour le moment impossible.

La fin de la grève a été votée.

En somme, les lim